Volume 12, Nº 42
le 21 novembre 1984

Les grands objectifs de mon gouvernement sont clairs : défendre la liberté et préserver la paix, écarter la menace d'un affrontement nucléaire, améliorer les échanges commerciaux et assainir l'économie mondiale. La réalisation de ces grands objectifs s'accomplit grâce à l'action concertée avec d'autres pays de toutes les régions du monde; qu'ils soient nos alliés, nos partenaires économiques, nos concurrents, nos amis ou nos adversaires, il est certainement possible de chercher et de trouver avec chacun d'eux un terrain d'entente qui permette de faire cause commune.

Mon gouvernement a la ferme intention de veiller à ce qu'à nouveau le Canada assume pleinement les obligations qui lui incombent au sein du dispositif de défense de l'OTAN. C'est ainsi, et seulement ainsi, que nous pourrons obtenir d'être consultés et de participer pleinement à l'élaboration des politiques de cette alliance...

Dans le domaine économique autant que dans ceux de la défense, du développement et du désarmement, l'influence que peut exercer le Canada sur le cours des événements mondiaux dépend dans une large mesure de la vigueur des institutions internationales.

Le Canada ne peut prospérer sans le commerce international. Il est évident que nos échanges commerciaux avec les États-Unis jouent un rôle prépondérant dans notre économie et mon gouvernement a entrepris d'examiner avec notre voisin les meilleures façons d'améliorer nos relations commerciales mutuelles. Mais par sa situation géographique, le Canada occupe aussi une place privilégiée pour exploiter les nouveaux marchés de la Ceinture du Pacifique et traiter avec ses partenaires commerciaux traditionnels d'Europe occidentale. Mon gouvernement fera preuve d'initiative et d'imagination dans la recherche de nouveaux débouchés.

Il est impératif pour le Canada, par ailleurs, que soient abolis les obstacles qui entravent les échanges commerciaux et les investissements à l'échelle mondiale. À cet égard, il est urgent de mener une attaque vigoureuse et concertée contre les barrières non tarifaires, toujours plus nombreuses et insidieuses. Conscient qu'aucun pays, pas même le Canada, n'est sans reproche sous ce rapport, mon gouvernement se déclare prêt à faire sa part, dans le cadre d'un effort multilatéral renouvelé, pour supprimer ces obstacles.

Au chapitre de l'aide publique au développement, le dossier du Canada est, dans l'ensemble, positif. Mon gouvernement reconnaît qu'il existe un besoin constant de

(suite à la page 8)

Funérailles de Mme Gandhi

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déposé le 3 novembre une gerbe de fleurs au pied du cercueil de Mme Indira Gandhi à la Nouvelle Delhi. Peu après, M. Clark a souligné que le peuple et le gouvernement du Canada partagent l'immense tristesse du peuple indien suite au décès de Mme Gandhi. Cette dernière était non seulement un leader énergique dans son propre pays, mais jouait également un rôle international de première importance.

M. Clark a exprimé l'espoir que l'appel au calme lancé par le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, sera bientôt entendu, de façon à ce que l'Inde puisse continuer de vivre et de prospérer dans l'unité. La stabilité et la créativité de l'Inde continuent d'être d'une très grande importance tout autant pour le Canada que pour tous les autres membres de la communauté internationale. À cet égard, M. Clark a réaffirmé que le Canada entend travailler ardemment au développement de relations bilatérales fortes et vigoureuses.

George Ignatieff, prix Pearson

M. George Ignatieff, diplomate et éducateur ayant détenu le poste d'ambassadeur canadien au désarmement, s'est vu décerner le prix Pearson pour la paix.

M. Ignatieff, qui est âgé de 70 ans, est présentement recteur honoraire de l'université de Toronto. Il a été choisi par un jury pour s'être dévoué toute sa vie à la cause de la paix. Il recevra son prix, le 26 novembre prochain, des mains du gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé.

M. Ignatieff, nommé au mois d'août ambassadeur au désarmement par l'ex-premier ministre, M. John Turner, a été remplacé à ce poste par M. Doug Roche.

Le prix Pearson a été fondé en 1979, en l'honneur de l'ancien Premier ministre. Il est décerné chaque année à un Canadien ayant contribué à réaliser les idéaux de M. Pearson, soit l'aide aux pays en voie de développement, le soutien de la médiation dans les litiges, l'aide aux réfugiés et la volonté de susciter un changement dans le monde afin que la paix règne.

Convention fiscale entre le Canada et l'Égypte

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark (à gauche), *a rencontré le ministre égyptien de l'Électricité et de l'Énergie, M. Maher Abaza, lors de sa visite à Ottawa.*

Le ministre du Commerce extérieur du Canada, M. James Kelleher, et le ministre de l'Électricité et de l'Énergie de la République arabe d'Égypte, M. Maher Abaza, ont échangé récemment, à Ottawa, les instruments de ratification de la convention signée le 30 mai 1983, au Caire, entre le Canada et la République arabe d'Égypte. Cette convention a pour but d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

L'entente s'inspire du modèle de convention de double imposition préparé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Ses dispositions seront applicables au Canada à l'égard de l'impôt retenu à la source sur les montants payés ou crédités à partir du 1er janvier 1985 et à l'égard des autres impôts canadiens, pour toute année d'imposition commençant le ou après le 1er janvier 1985. La convention consent, aux sociétés canadiennes et aux individus qui font affaire en Égypte, des avantages fiscaux qui leur sont nécessaires et garantit que leurs revenus ne seront pas soumis à une double imposition.